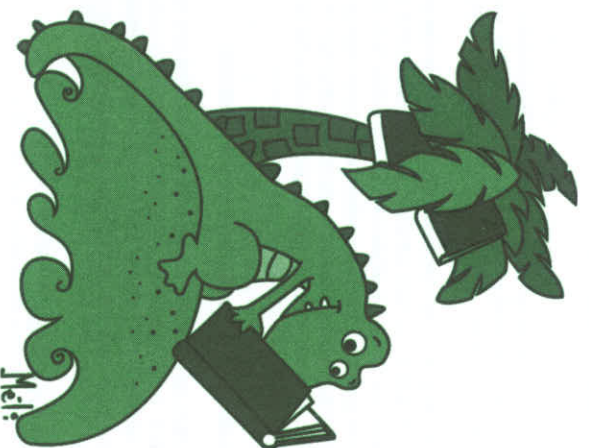




LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE



Club de lecture

Crock-livres

Après avoir complété cinq et dix lectures, le lecteur reçoit une récompense pour l'encourager à continuer. À la 15^e, on lui offre un cadeau à l'effigie du club Crock-livres.

Les participants au club de lecture se divisent selon l'année scolaire complétée au 24 juin 2006 :

Mini-Crock : 1^{re} et 2^e année (première année du primaire complétée)

Maxi-Crock : 3^e, 4^e et 5^e année

Super-Crock : 6^e année et 1^{er} secondaire

INSCRIPTION

Dates d'inscription: du 4 au 17 juin

Pour s'inscrire et participer au club il faut être abonné à la bibliothèque Marie-Victorin. Il est important de noter que les places sont limitées. Des formulaires d'inscription seront disponibles dès le 4 juin au comptoir de prêt de la bibliothèque.

FÊTE DE CLÔTURE

Pour clore l'activité, tous les jeunes crock-membres sont invités à une pièce de théâtre présentée par les très célèbres Orange et Ketchup de la compagnie Rêves en stock qui aura lieu le 22 août à 19 heures.

En collaboration avec Optiprix Brigitte Therrien O.D. et Caisse populaire du Piémont-Laurentien.

Renseignements : Nicole Gauthier, du lundi au vendredi (641-6142, poste 5) ou Marie-Ève Mathieu, du lundi au mercredi (641-6142, poste 6)

Bon été de lecture!

ÉTÉ 2006

La bibliothèque Marie-Victorin invite les jeunes à participer au club de lecture estival CROCK-LIVRES qui se déroulera du 27 juin au 19 août.

L'inscription est GRATUITE

FONCTIONNEMENT DU CLUB

Dès le 27 juin, le Crock-membre fait un choix de livres, selon sa catégorie et parmi ce qui lui est proposé par la bibliothèque. Une fois ses lectures terminées, il se présente à la bibliothèque avec son passeport où l'on vérifie, à l'aide de questions simples, s'il a bien fait ses lectures.

COLLECTE DES GROS OBJETS (MONSTRES)

La collecte s'effectue le 2^e mardi du mois, l'inscription est obligatoire par téléphone au service des Travaux publics au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.

COLLECTE DES BRANCHES

La collecte s'effectue à tous les 1^{er} et 3^e lundis du mois, à compter du 1^{er} mai. L'inscription est obligatoire par téléphone au 872-8450 au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.

Prenez note que les branches doivent être déposées en bordure de la rue en plaçant les bouts coupés face à la rue et en ayant soin de couper les branches secondaires. Les branches auxquelles adhèrent de la terre, de la tourbe ou d'autres matières ne peuvent être ramassées par crainte d'endommager l'outillage.

Collecte des résidus verts

La collecte s'effectue à tous les lundis pour l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} mai.

Prenez note que vous devez utiliser les sacs en plastique offrant une bonne résistance, dont le poids n'excède pas 25 kg et les déposer en bordure de votre entrée d'auto au plus tard la journée même de la collecte avant 7h le matin.

Type de résidus verts :

Résidus de tonte de gazon

Feuilles

Résidus de jardins

Dans une approche écologique, votre service des Travaux publics vous recommande de laisser en place les résidus de tonte de gazon afin d'offrir un apport nutritionnel à votre terrain.

Éclairage de rue, votre collaboration est nécessaire

Lorettaïnes et Loretains, si vous remarquez une déféctuosité quelconque dans le système d'éclairage de rue, exemples : lumière brisée, lumière allumée le jour etc... veuillez en aviser le service des Travaux publics le plus rapidement possible de manière à ce que l'on puisse procéder rapidement aux interventions qui s'imposent.

PAIEMENT DES TAXES

2^e versement : 10 juillet

OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

La Ville de L'Ancienne-Lorette est à la recherche de candidates et de candidats pour constituer une liste d'employés occasionnels sur appel à la bibliothèque Marie-Victorin.

Fonctions

Sous autorité, la personne effectue différentes tâches relatives aux prêts, aux retours et au classement des documents; explique aux usagers le fonctionnement de la bibliothèque et les oriente dans leurs recherches; accueille les usagers, inscrit les nouveaux abonnés, enregistre les réservations; produit des statistiques journalières et mensuelles; et effectue tout autre travail connexe à la demande de sa supérieure.

Exigences

- Formation de niveau de fin d'études secondaires et expérience pertinente suffisante pour maîtriser les tâches de l'emploi.
- Bonne connaissance de la langue française.
- Facilité à exploiter divers équipements informatiques.
- Habileté manifeste au plan de la communication orale.

Horaire

Horaire variable (sur appel) de jour, de soir et de fin de semaine.

Traitement

Selon la politique en vigueur.

Inscription

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir, au plus tard le 5 juin 2006, leur curriculum vitae et une lettre de présentation à l'adresse suivante :

Bibliothèque Marie-Victorin
Madame Sylvie Marcoux
1635, rue Notre-Dame
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3B4

Service d'Urbanisme

OCCUPATIONS DOMESTIQUES à l'intérieur d'une habitation

Vous désirez vous partir en affaires ?... Oui, alors il est possible que votre activité ou le service que vous voulez offrir puisse être localisé dans votre domicile, si vous habitez une résidence unifamiliale isolée.

Voici quelques exemples d'activités ou de services que l'on peut retrouver dans les quartiers résidentiels :

- salons de coiffure et d'esthétique ;
- cliniques de santé et de soins personnels ;
- bureaux de professionnels ;
- bureaux d'entrepreneur, d'agent d'assurance, d'agent de voyage et de courtier en immeubles ;
- ateliers d'informatique, de dessinateur, de graphiste, de photographe ou de peintre.

Afin de pouvoir opérer une telle occupation domestique, il y a quelques règles à respecter afin de bien intégrer la vocation de service à celle de l'habitation.

- Une seule occupation par résidence.
- L'usage en question peut occuper jusqu'à 25% de la superficie totale des planchers (sous-sol, rez-de-chaussée et étage s'il y a lieu).
- Aucune vente au détail ne doit être réalisée sur place.
- Aucun étalage n'est permis à l'extérieur de la résidence et aucun étalage ne doit être visible de l'extérieur.
- Toutes les activités sont réalisées à l'intérieur du bâtiment principal et aucune marchandise ne doit être entreposée ni à l'extérieur, ni dans un cabanon ou dans un garage.
- Aucune modification de l'architecture de l'habitation n'est visible de l'extérieur.
- L'usage ne doit causer ni fumée, ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni gaz, ni vibration.
- Le commerce est exercé par le propriétaire occupant ou, le cas échéant, le locataire de l'habitation.

L'affichage est permis pour annoncer l'occupation domestique. L'enseigne doit être apposée au mur du bâtiment principal; elle doit indiquer le nom, l'adresse et la profession de l'occupant et elle doit avoir une superficie maximale de 0,2 mètre carré.

Finalement, si votre projet correspond à ces règles, vous devez obtenir un certificat d'occupation auprès du service d'Urbanisme de la ville.

Pour faire la demande du certificat vous devez vous présenter à l'hôtel de ville et en acquitter le coût. Vous devez également fournir 2 copies de votre certificat de localisation existant, 2 copies des plans d'aménagement à l'échelle, la description des travaux, le nom de l'entrepreneur ainsi que le coût approximatif des travaux à réaliser. Veuillez accorder un délai de 2 à 3 semaines pour l'obtention du certificat.

Bonne chance dans vos projets futurs!

Valérie Dubois

Inspectrice en bâtiment

Offres d'emplois

VOTRE CANDIDATURE DOIT ÊTRE REÇUE AVANT LE 17 MAI 2006 À 16H30.

TITRE DU POSTE : ÉTUDIANT POUR LA TONTE DE GAZON

Description :

- Effectuer la tonte de gazon dans les différents parcs et espaces verts de la municipalité

Exigences :

- Être âgé d'au moins 16 ans au 15 mai 2006
- Avoir une excellente condition physique
- Détenir un permis de conduire classe 5

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR

VOTRE CANDIDATURE DE TROIS FAÇONS :

à l'attention de **André Rousseau**, directeur du service des Travaux publics

- 1 - Par courriel :** karine-b.thivierge@ville.lancienne-lorette.qc.ca
- 2 - Par la poste :** 1400, rue des Pins Ouest, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1G8
- 3 - En personne** au garage municipal au 1400, rue des Pins Ouest

FAITES DES VAGUES... en toute sécurité!

À l'approche de la saison estivale, le service d'Urbanisme de la ville de L'Ancienne-Lorette vous recommande de redoubler de prudence sur la sécurité autour des piscines familiales afin d'éviter tout risque de noyade.

Malheureusement, l'accès non sécuritaire à la piscine est la première cause des noyades accidentelles en milieu résidentiel. Voici donc, quelques consignes de sécurité à respecter selon la réglementation en vigueur sur notre territoire.

Tout d'abord, pour les piscines creusées, l'installation d'une clôture d'une hauteur d'au moins 1,2 m (4') est obligatoire. Cette clôture doit être munie de portes se refermant et se barrant automatiquement afin de tenir les portes sûrement fermées quand la piscine n'est pas en usage. Évidemment, ces dispositifs doivent être placés hors de la portée des jeunes enfants.

Dans le cas des piscines hors terre, gonflables ou les spas, l'équipement dominant accès au plan d'eau (échelle, gradin, escalier, etc.) doit être enlevé ou relevé et se verrouiller par un cadenas, le tout dans le but d'en interdire l'accès lorsque le plan d'eau n'est pas en usage.

Finalement, la surveillance constante d'un adulte est de loin, le moyen le plus sécuritaire pour éviter tout risque d'incidents malheureux lors de l'usage de la piscine.

De ce fait, nous profitons de l'occasion pour vous informer de la réglementation à suivre pour l'installation d'une piscine sur votre terrain. Les piscines ne sont permises que dans les cours arrière et latérales. Pour les piscines hors terre, la distance à respecter entre la bordure extérieure du mur de la piscine et toute ligne de propriété ne doit pas être inférieure à 91,4 cm (36").

En terminant, aucun certificat n'est requis pour l'installation d'une piscine hors terre, gonflable ou d'un spa. Par contre, pour les piscines creusées, la réglementation diffère et il est préférable de nous contacter afin d'obtenir le permis et l'information pertinente à l'implantation de ce type d'installation.

Bonne baignade à tous et rappelez-vous qu'on n'est jamais trop prudent pour la vie d'un enfant.

Valérie Dubois
Inspectrice en bâtiment

Service des Travaux publics

BUREAUX OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H30
TÉLÉPHONE : 872-8450

MATÉRIAUX SECS, DÉCHETS ENCOMBRANTS, DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

Le site privé de disposition des matériaux secs de la compa. Sani-Gestion est accessible et ouvert aux citoyens de L'Ancien. Lorette, sur présentation d'une preuve de résidence (ex. permis de conduire).

ENDROIT : 3399, rue de L'Héritière

Sainte-Foy

Tél. : 872-6439

HORAIRE : Lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

Samеди de 8h00 à 17h00

Dimanche de 10h00 à 17h00

Pour les matériaux secs (matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ainsi que terre, gravier et sable) la gratuité s'applique à un volume total annuel de 3 mètres cubes. Au-delà de ce volume de 3 mètres cubes, le tarif général de 15 \$ le mètre cube s'applique.

Les encombrants (monstres ménagers) métalliques et non métalliques sont acceptés sur ce site gratuitement et sans limite de quantité.

Les peintures, les pneus et les bonbonnes de gaz propane vidangés sont reçus sans frais.

Les citoyens peuvent disposer de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) sans frais et en quantité illimitée.

ACCESSIBILITÉ ET TARIFICATION

Les citoyens doivent se présenter en personne afin de bénéficier de la gratuité.

Un propriétaire d'immeuble à logements a le droit de disposer gratuitement d'un volume total annuel de 3 mètres cubes de matériaux secs par immeuble.

En cas de doute, la Ville se réserve le droit d'aller valider, sur les lieux, la provenance des matières.

Service des Loisirs Programme vacances-été 2006

INSCRIPTION JUSQU'AU 14 MAI 2006

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROGRAMME

Programme VACANCES-ÉTÉ s'adresse à tous les jeunes de l'ancienne-Lorette, âgés de 4 à 12 ans. Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine. Cependant, le choix des semaines doit être fait à l'avance lors de la période d'inscription afin de garantir vos places. Vous trouverez ci-dessous toutes les informations sur les programmes offerts ainsi qu'un tableau synthèse indiquant la période d'opération de chacun des sites et la tarification hebdomadaire, incluant le service de garde (accueil-départ).

Horaires : Accueil : 7 h 30 à 9 h

Camp de jour : 9 h à 16 h

Départ : 16 h à 17 h 30

*Pour être admissible, l'enfant doit avoir 4 ans au 28 juin 2006.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez remplir une fiche d'inscription par jeune et inscrire le(s) code(s) correspondant à vos choix. Il est important de bien remplir l'ensemble des informations demandées sur la fiche afin d'éviter tout retard dans le traitement de l'inscription. L'inscription se fera du 14 mai 2006. N'oubliez pas de remplir les sections «santé» («sécurité aquatique» pour chaque enfant que vous inscrivez et, s'il y a lieu, la section nous permettant de vous faire parvenir le formulaire R-24 du ministère du Revenu du Québec pour fins de déductions d'impôt. Ce formulaire vous parviendra en février 2007.

PREUVE DE RÉSIDENCE

Une preuve de résidence pourra être exigée en tout temps.

COÛTS D'INSCRIPTION 50\$/ semaine / enfant

Les coûts incluent le service d'accueil et de départ, l'animation à l'heure du dîner, les activités spéciales et les sorties. Une pénalité de 10\$/famille/15 minutes sera exigée pour tout retard après 17 h 30.

MODALITÉ DE PAIEMENT

Par chèque à la Ville de L'Ancienne-Lorette et daté du jour de l'envoi. Si le total des coûts d'inscription est supérieur à 100 \$, vous pouvez payer en deux versements égaux. Le premier chèque daté du jour de l'envoi et le deuxième, le 1er juin 2006. Veuillez indiquer au recto de votre chèque le nom du ou des enfants.



Club de tennis

- début des activités -

Dates	Événements	Heures
Sam 6 mai	Ouverture des terrains	9h00
Sam 13 mai	Itinée d'ouverture	de 12h00 à 21h00
Sam 13 mai	Assemblée spéciale des membres	de 16h30 à 17h00
Mardi 16 mai	Ligue double mixte compétitif	de 19h00 à 22h00
Mercredi 17 mai	Ligues double mixte social et débutant	de 20h30 à 22h00
Sam 20 mai	Ligue double mixte récréative du samedi	de 9h00 à 12h00
Sam 20 mai	Session de cours pour juniors	de 9h00 à 10h30
Dimanche 21 mai	JOURNÉE PORTES OUVERTES	de 9h00 à 16h00
Dimanche 21 mai	Ligue simple mixte compétitif	de 19h00 à 22h00
Lun-Mer 22-24 mai	Cours pour adultes	de 19h00 à 20h30
Sam-Dim-Lun 27-28-29 mai	Qualifications Tournoi provincial Jr. 14 ans et moins	de 8h00 à 21h00

S'AMUSER SANS PRESSION POUR LES AÎNÉS Pétanque

Tous les mardis soir de 18h30 à 19h00
Début 30 mai au Parc de la Rivière
Équipes formées sur place

Se procurer un formulaire d'inscription à l'hôtel de ville et le faire parvenir d'urgence rempli avec votre paiement avant le 14 mai 2006 à :

Programme Vacances-Été, ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel

L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

NON RÉSIDANTS

La priorité d'inscription est accordée aux résidents de la ville de L'Ancienne-Lorette. Les non résidents ne pourront s'inscrire qu'après le 16 mai, si des places demeurent disponibles. Une tarification forfaitaire supplémentaire de 35\$/jeune/semaine sera exigée aux non résidents.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une confirmation d'inscription vous sera retournée par la poste ou par courrier électronique au cours du mois de juin pour chaque inscription que vous aurez complétée. Vérifiez bien chacune de celles-ci afin que les informations qui y figurent soient conformes à vos choix. De plus, nous vous ferons parvenir un document vous donnant les principales informations sur le fonctionnement du programme. À noter qu'aucune modification d'inscription ne sera acceptée à la suite de la réception de votre confirmation d'inscription.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera accordé après le début du programme, sauf en cas de force majeure (blessures, maladie ou déménagement). Dans ce cas, une demande écrite devra être adressée à M. Jacques A. Gravel directeur service des loisirs, 1575 rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5. À noter qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée après le 31 août 2006.

RESPONSABILITÉ

La Ville de L'Ancienne-Lorette se dégage de toute responsabilité quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols pouvant survenir dans le cadre des activités.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec l'équipe du Programme Vacances-Été, en composant le 872-9811 du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

CAMP DE JOUR +

Cet été, les enfants de 4 à 12 ans pourront vivre une vie de groupe des plus intéressante et motivante, sur les sites de la Ville de L'Ancienne-

Lorette. Une équipe de moniteurs dynamiques et polyvalents permettra une animation de qualité et un encadrement sécuritaire pour vos enfants durant la période estivale. Un service de garde (accueil et départ) sera offert sur l'ensemble de la Ville de L'Ancienne-Lorette pour la saison estivale de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30.

L'activité Camp de jour +, disponible à la semaine, permettra d'offrir à votre enfant une multitude d'activités palpitantes et enrichissantes. Une thématique fera vivre à votre enfant une dynamique de groupe à travers une diversité d'activités. De plus, certaines spécialités seront ajoutées à ce programme. À titre indicatif, voici les activités qui pourront être mises au programme.

CULTURELLES : bricolage, loisirs scientifiques, théâtre, danse créative, etc.

SPORTIVES : soccer, baseball, jeux de ballon, basketball, volleyball, kinball, jeux compétitifs, athlétisme, etc.

PLEIN AIR : chasses aux trésors, herbières, grands jeux, randonnées, etc.

SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES : les jeunes vivront une sortie ou une activité spéciale par semaine (sortie culturelle, de plein air ou sportive, olympiades, rencontre inter-sites).

BAIGNADE : les enfants auront encore le plaisir d'utiliser la piscine, les jeux d'eau ou les parcs de jeux.

SITE ET LIEU D'ACCUEIL :

Polyvalente de L'Ancienne-Lorette

1801, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette

SEM.	PÉRIODE
101	3 au 7 juillet
102	10 au 14 juillet
103	17 au 21 juillet
104	24 au 28 juillet
105	31 juillet au 4 août
106	7 au 11 août

AMATEURS de photos

Le Club Photo de L'Ancienne-Lorette célèbre son 25e anniversaire.

Visitez l'exposition annuelle du 5 au 14 mai sous le thème « Je me souviens ».

Présentation de 80 œuvres, de la photo noir et blanc à la numérique par 26 membres.

Bibliothèque Marie-Victorin durant les heures régulières d'ouverture.

Accueil personnalisé et invitation à voter pour 3 photos préférées.

AVIS IMPORTANT

Les étudiants de
L'Ancienne-Lorette
sont admissibles
aux emplois d'été
offerts par la Ville
de Québec.

INVITATION À TOUTE la population

Grand bazar organisé par RBC Banque Royale
au profit de Rayon de Soleil,
avec la collaboration des marchands locaux.

Samedi, le 6 mai de 9h30 à 16h30, Place Notre-Dame,
1875, rue Notre-Dame,
L'Ancienne-Lorette.